

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

ENERGIE :

**Convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional des
Landes de Gascogne et Enedis concernant l'accompagnement
autour de la Transition Energétique**

La transition énergétique est un des enjeux majeurs de la politique française et les objectifs nationaux en matière de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables ont des incidences fortes en matière d'aménagement du territoire, c'est-à-dire sur la biodiversité, l'urbanisme, les paysages...

A ce titre, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. Dans le même temps, Enedis garantit une solidarité territoriale en lien avec une optimisation nationale du réseau de distribution et est au cœur des enjeux d'innovation, qu'il s'agisse entre autres du déploiement des compteurs Linky ou de la quinzaine de démonstrateurs Smart-Grids qu'elle pilote. A l'échelle régionale, Enedis porte, avec les autres gestionnaires de réseaux, le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables (S3REnR) qui identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique et qui sera validé en septembre 2020.

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a, en 2015, été lauréat de l'appel à projet "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte". En 2017, les élus ont adopté une stratégie et un plan d'actions ambitieux dont la finalité est de réduire les consommations énergétiques et développer des énergies renouvelables et ce dans un territoire à forte valeur environnementale.

Ainsi, l'objet de cette convention est de faciliter l'atteinte des objectifs partagés entre ENEDIS et le Parc en matière de transition énergétique tout en relevant celui de la transition écologique, c'est-à-dire de prendre en compte la préservation de la biodiversité existante,

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)
Séance du 2 mars 2020
Délibération n°63

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** le projet de convention en annexe qui sera susceptible d'évoluer après échange avec ENEDIS, en particulier sur le volet biodiversité,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine